

# ***COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL***

## ***DU 17 DECEMBRE 2013***

Présents : ABRANOWITCH S. - BLONDRON A. – BOURDUT C. - BOURICAT G. - CASTELLANI E. – CHABRIDON R. - CHABROL J.E. - COUTURIER D. - GIGAND E. – LAURENT S. - PENAUD J.P. – PICARELLI V. - PORTIER Ph. – RENAUDET L. - VENUAT J.

Absents ayant donné procuration : KWASNIEWSKI Ch.

Absents: GODET V. - ORTEGA S.

.....

Avant de débiter la séance, le maire demande l'ajout à l'ordre du jour de la modification du règlement intérieur de l'accueil périscolaire.

### **Situation financière du Centre Social :**

Après avoir entendu les explications de Bernard POZZOLI, administrateur et de Corinne MERCERET, directrice du Centre Social de Saint Martinien, le conseil municipal accepte à l'unanimité d'adhérer au Centre Social à hauteur de 1 € par habitant et de prendre en charge une partie du déficit du Centre de Loisirs 2013 en fonction du nombre d'heures d'utilisation soit 6 043,52 € sachant que 126 enfants de la commune ont bénéficié de ce service.

### **Décisions modificatives :**

Des décisions modificatives budgétaires concernant le budget principal, le budget Assainissement et l'accueil périscolaire ont été approuvées à l'unanimité.

### **Révision du loyer de la gendarmerie :**

La proposition du Groupement de la Gendarmerie de l'Allier de maintenir le loyer annuel à 61 026,29 € a été acceptée à l'unanimité.

### **Modification simplifiée n° 3 du Plan Local d'Urbanisme :**

Les propositions de modifications soumises par le cabinet Alter Géo ont été validées à l'unanimité. La période de mise à disposition du public est cependant modifiée et débutera le 15 janvier 2014 jusqu'au 14 février.

### **Convention avec la mairie de Domérat :**

Dans le cadre de l'union de collectivités mise en place pour permettre aux agents de bénéficier de formation de proximité adaptée à la demande, une convention sera signée avec la commune de Domérat. Celle-ci recevra, en tant que chef de file, la facture globale de l'organisme de formation et émettra un

titre de recette à l'encontre de la commune en fonction du nombre de participants.

### **Modification du règlement intérieur de l'accueil périscolaire :**

Afin de se mettre en conformité avec les directives de la Direction départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection Sociale des Populations de l'Allier (DDCSPP), le règlement intérieur de l'accueil périscolaire sera modifié de manière à intégrer la notion d'inscription obligatoire pour toutes les heures d'accueil et pas seulement le soir.

### **Affaires générales :**

- Le conseil municipal a validé les contrats proposés par la commission des festivités pour l'année 2014 : Balade contée le 25 avril (500 €), Concert par le Rallye des Trompe des Volcans à l'église le 31 mai (730 €), Animations de la fête médiévale des 12 et 13 juillet par Les Casse Museaux (1 500 €), les 1000 & 1 vies (1 800 €), Memoriam Crusades (1 500 €) et les Compagnons du Sarment d'Hypocras (1 300 €).
- La proposition transmise au maire relative à l'installation d'un système de surveillance aux ateliers municipaux sera examinée ultérieurement en commission des travaux au titre des investissements 2014.
- La demande de subvention de l'ADIR (Association qui défend l'intérêt des riverains sur le parcours de transport par la route des granulats issus de la carrière d'Archignat) a reçu un avis défavorable de l'assemblée, conformément à la décision de la commission « vie associative ». L'association bénéficiera cependant d'une aide matérielle de la commune (photocopies, mise à disposition de salles ...)
- Un contrat sera signé avec la Poste afin de permettre à la commune de continuer à bénéficier d'une boîte postale. Le montant annuel s'élève à 65 € HT par an.

Les questions diverses de l'assemblée ont clos la séance.